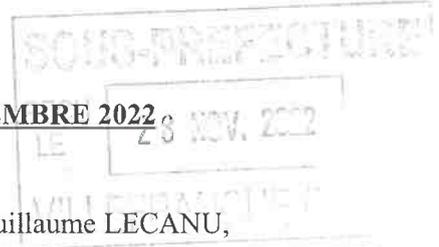


**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRANDRIS (Rhône)**



REUNION ORDINAIRE ET PUBLIQUE DU 14 NOVEMBRE 2022

Conseillers
En exercice : 15
Présents : 09

Présidente - Madame Pascale JOMARD, Maire
Présents – Mesdames et Messieurs Pascale JOMARD, Guillaume LECANU, Isabelle GRAMMARE, Nadine BOUILLON, Clotilde LEREVEREND-CHARPENTIER, Jean-Pierre GOUDARD, Lionel GUIARD, Éric BOUHANA, Estelle LECANU.
Excusés : Stéphanie APPERCEL-CONVERT (pouvoir à Pascale JOMARD), Olivier GUYOMAR (pouvoir à Guillaume LECANU), Frédéric CORGIER (pouvoir à Nadine BOUILLON), Ludivine CHAUMERON.
Absents : Guillaume CHATAIGNER, Aurélien DELHOMME.
Secrétaire élu : Jean-Pierre GOUDARD

Convocation
Du 08 novembre 2022

OBJET : NOUVELLES TARIFICATIONS DES SALLES COMMUNALES – (Déli40-2022)

Madame le Maire propose de fixer les tarifs de location des différentes salles communales pour l'année 2023, à compter du 1^{er} janvier 2023. Le Conseil Municipal, après vote et délibération, à 11 voix pour et 1 contre :
FIXE ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs de location pour 2023 et précise qu'à partir du moment où le chauffage est mis en route dans les salles il est dû :

CONDITIONS DE LOCATION	ODYSSEE	ETOILE	MELEZES	BOULODROME
<u>Associations locales</u> :				
. 1 ^{ère} manifestation	0 €	0 €	0 €	0 €
. 2 ^{ème} manifestation (hors chauffage)	120 €	190 €	90 €	80 €
<u>Particuliers Grandrisiens</u> (hors chauffage)	250 €	380 €	150 €	130 €
<u>Extérieurs à la commune</u> (hors chauffage)	430 €	700 €	240 €	230 €
<u>Clubs sportifs hors commune</u> (hors chauffage)		15 €/séance 1 h 40 €/ demi-journée	*	20 €/séance 4h
DEMI-JOURNEE (apéritif) (hors chauffage)	120 €	160 €	70 €	70 €
CHAUFFAGE SUPPLEMENT	60 €	140 €	60 €	40 €
NETTOYAGE*	180 €	180 €	180 €	180 €
CAUTION	880 €	880 €	460 €	460 €

La location et le chauffage de l'Odyssee ou de la Salle Polyvalente sont gratuits pour l'arbre de Noël de l'école publique.
Le contrat de location, les chèques de caution, le chèque de location et l'assurance seront à fournir au moment de la prise de rendez-vous de l'état des lieux en mairie. En cas de mariage, la location du vendredi est gratuite.
Conscrits de l'année (de juin à juin) : location gratuite des salles pour trois manifestations (hors bal des Jeunes) dont le week-end des conscrits (chauffage en plus) ainsi que 2 manifestations dites « Bal des Jeunes ». Pour les autres conscrits, la location correspond à une deuxième manifestation des associations locales ainsi que le chauffage.
Nettoyage* : il sera dû, si les salles ne sont pas rendues propres.
DIT que les locations seront versées dans la caisse du Receveur Municipal qui les imputera au compte 752, les cautions au compte 70878 du budget 2023 et suivants.
DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré à Grandris,
Les jour, mois et an que dessus
LE MAIRE,

